

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOÛT 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 2 août 2011 à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, Melle Binet, M. Clais, M. Danquigny, M. Delhaye, Melle Fourier, M. Vanpoperinghe, Mme Questier, M. Plumart, M. Guilbert, Melle Rousselle.

Excusés : M. Gogibus (procuration à M. Deschodt) , M. Govart (procuration à M. Devulder), Mme Assal (procuration à Mme Questier), Mme Dufour (procuration à M. Guilbert), M. Vermeersch (procuration à M. Berquez), M. Dambricourt.

Absente : Mme Vandebossche

Schéma départemental de coopération intercommunale : les élus devaient se prononcer sur la proposition du préfet à savoir le regroupement des cinq intercommunalités et de Watten formant le Pays des Moulins de Watten en une seule entité. Chaque élu avait reçu des informations lui permettant de prendre sa décision. Le conseil municipal s'est prononcé par vote sur les propositions qui lui étaient soumises et avait à choisir parmi quatre propositions :

- fusion des 54 communes proposée par le préfet : 3 voix.
- contre la fusion : 9 voix
- contre la fusion suivant l'avis de la Communauté de communes de la Colme (rejet de la fusion sauf si évolution et réponses à des questions particulières) : 7 voix
- abstentions : 2 voix

Signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF : le maire a été autorisé à signer une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales qui permettra d'octroyer des financements au Centre Socio Culturel pour ses activités.

Signature de la convention partenariale « Murailles et jardins » : le maire a été autorisé à signer la convention pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation du parc de l'abbaye et du parking dans le cadre du « projet interreg 4 des 2 mers » dont le chef de file est le Conseil général du Nord.

Subventions alloués aux associations ayant participé à la cavalcade de juin : le conseil a validé les propositions de la commission des fêtes, à savoir :

Harmonie-Batterie l'Amicale, groupe + char : 1700 €,
Union Commerciale : 900 €,
Centre Socio Culturel : 1300 €,
Le Brueghel : 400 €,
Handball Club : 500 €,
Union Colombophile : 400 €,
Parents d'élèves école ND du Mont : 550 €,
Santiags Dancers : 500 €,
Club Cobra : 650 €,
System Music : 350 €.

Subvention au Secours Populaire Français : pour son action contre la faim en Somalie le Secours Populaire Français recevra une subvention de 500 €.